



Lettre mensuelle du siège de

**l'Union nationale
des combattants**

L'élection du bureau national marque en quelque sorte le commencement de « l'année UNC » qui se déroule actuellement d'octobre à octobre. L'équipe de direction est installée, les directives données ou confirmées au personnel du siège national pour continuer à gérer, aider et conseiller. *UNC Infos* continue et s'efforcera de vous informer toujours mieux sur tout ce qui concerne le fonctionnement de notre association, ce terme de fonctionnement devant être pris dans son interprétation la plus large. Rappel : *UNC Infos* n'est pas une lettre d'information confidentielle. Pourtant, nombreux sont encore les présidents d'associations locales (communales) qui contactent le siège national, se plaignant de ne pas en être destinataires ! Nous les renverrons systématiquement vers les départements. Bon courage à tous ...

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➔ ELECTIONS DU BUREAU NATIONAL 2016/2017

- ➔ **Président** : Pierre Saint-Macary (UNC 66), 21 voix, réélu.
- ➔ **Vice-présidents** : Oswald Calegari (UNC 88), 22 voix, élu. Michel Richaud (UNC 13), 21 voix, réélu. Bruno Gabellieri (UNC 77), 18 voix, élu.
- ➔ **Secrétaire-général** : Henri Chemin (UNC 56), 26 voix, réélu.
- ➔ **Secrétaire-général adjoint** : Alain Guth (UNC 68), 29 voix, réélu.
- ➔ **Trésorier-général** : Patrick Allix (UNC 22), 18 voix, élu.
- ➔ **Trésorier-général adjoint** : Jean-Charles Rolland (UNC 44), 22 voix, élu.
- ➔ **Asseseurs** : Henri Prot (UNC 36), 23 voix, réélu. Joël Le Cloitre (UNC 33), 23 voix, élu. Michel Leboeuf (UNC 85), 22 voix, réélu. Patrice Hébuterne (UNC 14), 21 voix, élu. Alain Burgaud (UNC 85), 20 voix, élu.

FONCTIONNEMENT INTERNE

➔ ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017

☒ A prendre en compte dans votre programme 2017 : le premier tour est fixé au dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

➔ CLIP DE PRESENTATION DE L'UNC

Le nouveau clip présentant l'UNC a été adressé à toutes les associations départementales en juin dernier par *we Transfer*. Il fallait le télécharger aussitôt, car ensuite ce mode de transmission s'autodétruit.

Il est également en ligne sur le site Internet www.unc.fr. Vous pouvez l'acquérir aussi sous clé USB – 8 GO – (coût 12,70€ + frais de port). Email : uncvente@unc.fr ou ☎ 01 53 89 04 21.



➔ DEPLIANT 3 VOLETS DE L'UNC

La commission communication interne et recrutement a fait réaliser un dépliant à 3 volets. Ce dépliant de présentation de l'UNC, destiné à faire connaître l'association, peut être distribué gratuitement à tous vos correspondants et surtout aux prospects. Une grande partie de la page 6 de ce dépliant est laissée libre, afin de permettre une personnalisation locale en indiquant par exemple les coordonnées départementales ou locales, adresse, heures d'ouverture, email, site... C'est une volonté délibérée de ne pas donner l'organigramme du siège national, afin de maintenir les contacts locaux directs !

2 L'Union Nationale des Combattants

rassemble

les hommes et les femmes qui ont un jour porté les armes, les veuves et orphelins de guerre, les veuves d'anciens combattants,

agit

pour la défense et les intérêts du monde combattant, tout en exprimant sa solidarité pour les plus faibles,

perpétue

le souvenir des combattants "Morts pour la France",

contribue

au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations,

nourrit

l'esprit de défense par ses témoignages, ses réflexions et son soutien aux forces armées, de police et de secours.

3

Une association bientôt centenaire

- Créée après l'Armistice du 11 novembre 1918, reconnue d'utilité publique par décret du 20 Mai 1920.
- Accueille les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre.
- Les combattants de 1939-1945, ceux d'Indochine et de Corée, d'Afrique du Nord, des théâtres d'opérations extérieurs (TOE), les soldats des opérations extérieures, les anciens du service militaire, tous soldats de la France, se retrouvent au sein de l'UNC dans le même esprit d'entraide, de camaraderie et de solidarité.

L'UNC est à l'origine de toutes les grandes avancées en matière de législation combattante

- Création du Titre de reconnaissance de la nation (TRN) et accès à la retraite mutualiste.
- Octroi de la Carte du Combattant (lettre de la Croix combattante), aux combattants d'AFN et aux Opex.
- Prorogation, au-delà du 2 juillet 1962 des conditions d'octroi de cette carte, création de la barrette "missions extérieures" de la Croix du Combattant volontaire et inscription de la mention "AFN 1952-1962" sur les drapeaux et étendards des unités concernées.

Aujourd'hui l'UNC

- Maintient et développe les liens de camaraderie et d'amitié qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la Patrie.
- Participe à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.
- Soutient les forces armées, de maintien de l'ordre, de secours et de protection des populations et partage leurs devoirs et leurs préoccupations.



4

Rejoignez-nous

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Téléphone :
E-mail :

J'adhère à l'UNC en tant que :

• Militaire
 En activité À la retraite
 Appelé du contingent
• Réserviste
 Opérationnel Citoyen
 Titulaire du statut volontaire
 Protecteur des vies et des biens
 Policiers Pompier Autres
• Hôte du veuf
 De guerre, d'Opex ou d'OPNI
 D'ancien combattant
 D'une autre catégorie citée ci-dessus

• Autres
 Orphelin ou pupille de la Nation
 Conjoint d'un membre adhérent
• Demande de reconversion Oui Non
 Je souhaite m'abonner à la Voix du Combattant
 Oui Non

• Comment nous avez-vous connu ?
 Par la société (une vie après l'Armée (UNVA)
 Reconversion (O.D.)
 Par le journal La Voix du Combattant
 Par une publicité (préciser laquelle)
 Par recommandation
 Autres :

Ces dépliants sont en cours de diffusion. Si des départements en souhaitent un plus grand nombre, ce dépliant est disponible gratuitement au magasin du siège national. uncvente@unc.fr ou ☎ 01 53 89 04 21

➔ OPERATIONS « 1000 DRAPEAUX »

Proposée aux associations favorables au 5 décembre par le Comité de Défense des Combattants d'Afrique du Nord (CDC-AFN), cette opération a pour but de rassembler le plus grand nombre de drapeaux (effet de masse) le 5 décembre 2016, pour montrer notre force et notre détermination ! C'est important en année électorale ... L'objectif du CDC-AFN est de mobiliser 1000 emblèmes associatifs. Des informations vous seront adressées ultérieurement.



➔ ATTENTION : PROBLEMES D'ADRESSAGE

La Poste fait régulièrement évoluer sa base de données référente pour assurer la meilleure distribution possible, en fonction de différents paramètres, dont l'évolution de dénomination des communes. Ces derniers temps, la base a beaucoup évolué, car les regroupements de communes sont nombreux. Résultat : de gros problèmes de distributions rencontrés dans certains départements concernant *La Voix du Combattant*. Le siège national est intervenu auprès du prestataire informatique (OPEN), afin qu'il mette à jour sa base d'adresses en fonction des évolutions de La Poste.

➔ Au niveau départemental, n'hésitez pas à nous informer de toute anomalie constatée.

➔ Passer en revue votre fichier départemental « abonné » et adresser à OPEN les modifications de code postal ou de nom de commune dont vous avez connaissance.

➔ Lien pour trouver les communes nouvelles créées en 2016 par départements : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_communes_nouvelles_en_2016

➔ Attention ne pas confondre codes INSEE et codes postaux !

➔ CEREMONIAL DE REMISE DE DECORATIONS NATIONALES

Les décorations peuvent être remises lors d'une réunion privée ou à l'occasion d'une cérémonie. La remise des insignes pour les commandeurs, officiers et chevaliers de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite doit être faite par un membre de l'Ordre, titulaire d'un grade, au moins égal, à celui du récipiendaire,

autorisé par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur. Elle doit, dans tous les cas, s'opérer avec toute la dignité qu'exige le prestige de l'Ordre.

➔ Cérémonial de remise lors d'une réunion privée

La personne qui remet la décoration fait face au récipiendaire. Les invités du récipiendaire se placent derrière lui, ou de chaque côté, selon la configuration des lieux. La personne qui remet la décoration prononce une courte allocution rappelant les mérites du récipiendaire (d'autres allocutions, brèves elles aussi, peuvent, le cas échéant et selon les circonstances, être prononcées auparavant), puis s'avance vers le récipiendaire, prononce alors la formule réglementaire et remet la décoration.



➔ Cérémonial de remise lors d'une cérémonie se déroulant dans un lieu public (devant le monument aux Morts, par exemple) avec participation d'un détachement militaire en armes et d'une musique ou d'un clairon. Le cérémonial se déroule dans les conditions suivantes : Chaque décoration fait l'objet d'une formule particulière, fixée par la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur ou par le ministère concerné.

Décorations	Formules	Observations
Légion d'honneur (grades)	« <i>Grade, Nom, Prénom, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier (officier, commandeur) de la Légion d'Honneur</i> ».	Rappel : les troupes sont au « présentez armes ». L'autorité accroche la décoration. Accolade. Ni poignée de main ni échange de salut !
Légion d'honneur (dignités)	« <i>Grade, Nom, Prénom, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous élevons à la dignité de Grand Officier (Grand' Croix) de la Légion d'Honneur</i> ».	Cérémonial identique à l'exception de la formule.
Médaille militaire	« <i>Grade, Nom, Prénom, au nom du Président de la République, nous vous conférons la Médaille Militaire</i> ».	Rappel : les troupes sont au « Portez Armes ». L'autorité accroche la médaille. Ni accolade, ni poignée de main ni échange de salut !
Ordre National du Mérite (grades)	« <i>Grade, Nom, Prénom, au nom du Président de la République, nous vous faisons chevalier (officier, commandeur) de l'Ordre National du Mérite</i> ».	Rappel : les troupes sont au « Portez Armes ». L'autorité accroche la décoration Accolade. Ni poignée de main ni échange de salut !
Ordre National du Mérite (dignités)	« <i>Grade, Nom, Prénom, Au nom du Président de la République, nous vous élevons à la dignité de Grand Officier (Grand' Croix) de l'Ordre National du Mérite</i> ».	Cérémonial identique à l'exception de la formule.

INFORMATIONS GENERALES

➔ TOUT SAVOIR SUR ... L'ADRESSE



➔ Une adresse complète, à jour, et rédigée conformément à la norme AFNOR de l'adresse est la meilleure garantie de la distribution du courrier dans les boîtes aux lettres de vos adhérents.

➔ L'adresse se rédige sur un maximum de 6 lignes constituées au maximum de 32 à 38 caractères.

① Monsieur Jean DELHOURME

Ligne 1 : identité du destinataire

② Appartement 2

Ligne 2 : point de remise

③ Entrée A Bâtiment

Ligne 3 : point géographique

④ 25, rue de l'Eglise

Ligne 4 : N° et libellé de la voie

⑤ Caudos

Ligne 5 : lieu-dit ou service particulier de distribution

⑥ 33380 MIOS

Ligne 6 : code postal ou localité de distribution

➔ DU NOUVEAU DU COTE DES DECORATIONS

➔ **Nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur** : La Grande Chancellerie privilégie en ce moment l'étude des dossiers des candidats titulaires de la Médaille militaire et de deux titres de guerre. Merci aux associations départementales de recenser, dans les plus brefs délais, leurs adhérents concernés et d'adresser au siège national leur mémoire de proposition en respectant les conseils et les prescriptions de forme contenues dans le *guide des décorations* diffusé par le siège national. Les erreurs (codes postaux, état-civil), les omissions (dates, photocopies, etc) entraînent des difficultés dans l'exploitation des enquêtes auprès des gendarmeries et des préfetures et retardent d'autant les travaux de sélection ... au détriment des intéressés !



➔ **Nomination dans l'ordre national du Mérite** : Jusqu'alors, le contingent de croix de chevalier de l'ordre national du Mérite alloué annuellement au secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Défense permettait de récompenser uniquement les mérites des candidats ayant, depuis de nombreuses années, des responsabilités importantes au profit d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre, au niveau régional ou départemental. Maintenant, le conseil de l'ordre national du Mérite accepte d'examiner, pour les nominations au grade de chevalier, la candidature des bénévoles qui exercent sur une durée significative, des fonctions de porte-drapeau ou qui mènent de manière conséquente des activités mémorielles.

Il est conseillé aux associations départementales de faire émerger les candidatures les plus méritantes et d'adresser au siège national leurs mémoires de propositions en respectant les prescriptions du *guide pour remplir les dossiers de proposition de nomination dans les ordres nationaux* diffusé dans tous les départements.

▶ Renseignement pour les décorations nationales : Sophie Perronnet ☎ 01 53 89 04 14 sophie@unc.fr

AGENDA OCTOBRE 2016

- ➔ Mercredi 5 octobre à 10h00 : réunion de la commission AEVOG.
- ➔ Mercredi 5 octobre à 10h00 au siège de l'Union Fédérale : réunion du comité de pilotage centenaire.
- ➔ Jeudi 6 octobre à 9h30 : réunion de la commission nationale de législation.
- ➔ Vendredi 7 octobre à 9h00 : réunion de la commission décorations internes.
- ➔ Mercredi 12 octobre à 10h30 : réunion du comité de rédaction.
- ➔ Lundi 17 octobre à : réunion de Cercle de Défense des combattants d'Afrique du Nord.